



FORMATION ENSEIGNEMENT MEDICAL DE NIVEAU 2

Formation obligatoire à la formation médicale pour tous les personnels embarqués à bord des navires armés avec rôle d'équipage (Arrêté du 29 juin 2011 du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement).

Concernant les navires de jauge brute inférieure à 500 ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable sous le contrôle du médecin du centre de consultations médicales maritime de :

- ⇒ Connaître les techniques de secourisme seul et en équipe adaptée aux personnels de la mer
- ⇒ Connaître l'hygiène et prévention des risques
- ⇒ Connaître les soins Elémentaires
- ⇒ Connaître l'aide médicale en mer
- ⇒ Connaître la consultation télé médicale de niveau 2
- ⇒ Pouvoir effectuer les gestes de premier secours en équipe
- ⇒ Prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord des navires.
- ⇒ d'agir dans le cadre de la prévention

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Techniques pédagogiques ● Exposé interactif à l'aide d'un diaporama personnalisé. ● Démonstrations pratiques et exercices dirigés. ● Formation dimensionnée à la carte, tenant compte des sollicitations aux apprenants et du navire support.	Auxiliaires pédagogiques Vidéo projecteur avec un diaporama personnalisé et adapté à l'entreprise. Mises en situation (mannequins LAERDAL) Moyen divers mis en œuvre selon les besoins et les particularités du navire. Un aide-mémoire pour apprenant
--	--



CONTENU DE LA FORMATION

La présente formation se compose de 4 Unités de Valeurs (UV-). Elle est sanctionnée par l'obtention d'une attestation de formation au premiers secours en équipe niveau 1 et 2 tel que défini dans l'annexe I de l'arrêté du 8 novembre 1991.

Théorie (53h00)	Pratique
● UV-PSEM (Unité de valeur – Premier Secours en Equipe -Mer) durée 39heures. - Premier Secours en Equipe niveau1 - Premier Secours en Equipe niveau2 (Ses deux formations classiques sont adaptées à la spécificité des secours en mer.) * les secouristes et l'équipier secouriste * la chaîne des secours, la sécurité, l'alerte * l'obstruction brutale des voies aériennes * les hémorragies externes * l'inconscience, l'arrêt cardiaque, défibrillation automatisée externe. * les détresses vitales * les malaises et la maladie * les accidents de la peau, les traumatismes des os et des articulations. * la noyade, l'hypothermie * les pansements et les bandages. * les immobilisations, relevages et brancardage. * cas concrets et synthèse. ● UV-HPR (Unité de valeur – Hygiène et prévention des risques) durée 3heures. - HPR 1 : Prévention des risques professionnels maritimes - HPR 2 : Hygiène * individuelle et collective. * Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme de la consommation de drogues à bord) - HPR 3 : prévention des risques spécifiques * coup de chaleur * Hypothermie * Accident d'exposition au sang * Animaux marins venimeux * savoir respecter les règles d'asepsies. * savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique. ● UV-SE : (Unité de valeur – Soins Élémentaires) durée 4heures - SE 1 : (01 heure environ) * savoir poser des bandelettes ou agrafes suture. * savoir effectuer un pansement	Manipulation et mise en situation sur mannequin LAERDAL. Démonstration et application. Prise en compte de la documentation à bord du navire.



- SE 2 : (01h30environ) * savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle et la température corporelle. * savoir effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi paramètres. * savoir mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive. - SE 3 : (01h30environ) * savoir administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation. * savoir préparer une injection parentérale. * savoir effectuer une injection sous-cutanée ou intra-musculaire * savoir utiliser les guides médicaux de bord. * savoir assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B ● UV-AMMCT (Unité de valeur – Aide Médicale en Mer – Consultation Télémédicale de niveau 2) durée 7heures. - Module 1 : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer (03heuresenviron) * connaître les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin. * connaître les rôles respectifs du capitaine, responsable des soins, et du médecin du centre de consultations médicales maritimes. * connaître l'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télémédicale. - Module 2 : Travaux pratique sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade (environ 04heures) * savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales et évaluer la gravité. * savoir pratiquer l'examen lésionnel d'un blessé * savoir examiner un malade * simulations globales de consultations télémédicales sur cas concrets.	
---	--

Observation : L'ensemble des mises en situation se déroule sous la responsabilité du chargé de prévention à qui il appartient d'indiquer les conditions particulières du navire.



PLANNING

SXM SANTE TRAVAIL s'adapte aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

LIEUX

Dans notre salle de cours spécialement dédiée ou dans les locaux de votre entreprise afin de personnaliser la formation, selon votre choix.

COUT

Un devis sera réalisé au plus juste, tenant compte des sollicitations formulées.

PERSONNEL CONCERNÉ & PRE-REQUIS

Tous les personnels embarqués à bord des navires armés ayant un rôle d'équipage. (Navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle).

EFFECTIFS

Des groupes de 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

DURÉE

7 jours (49 heures)

FORMATEURS

SXM SANTE TRAVAIL met à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à chacun des apprenants, en fin de formation.
Cette attestation devra être remise au service de la délivrance des titres des affaires maritimes en échange du certificat STCW correspondant.
Nous établirons un procès-verbal de formation qui sera remis au responsable hiérarchique.

SECURITE

Au cours de la formation, SXM SANTE TRAVAIL agira conformément aux obligations légales du CODE DU TRAVAIL, et de l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués